



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2020-292

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DGA

R03-2020-12-29-002 - Subdélégation DGSRC 29-12-2020 (4 pages) Page 3

R03-2020-12-28-032 - Subdélégation DGTM 28-12-2020 (53 pages) Page 8

DGCAT

R03-2020-12-29-003 - 20201229 AP Liste des communes pouvant bénéficier des aides à l'électrification rurale en Guyane (2 pages) Page 62

DGTM

R03-2020-12-24-002 - Arrêté portant prise en considération du projet d'aménagement du secteur OIN n°3-Lindor Beauregard - Remire Montjoly (3 pages) Page 65

DGA

R03-2020-12-29-002

Subdélégation DGSRC 29-12-2020

Subdélégation DGSRC 29-12-2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'Administration

Direction du juridique et du
contentieux

*Service administration générale et
procédures juridiques*

**ARRETÉ n°
portant subdélégation de signature de M. Daniel FERMON,
Directeur général de la sécurité,
de la réglementation et des contrôles,
à ses collaborateurs**

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Daniel FERMON, sous-préfet, en qualité de directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté portant délégation de signature à M. Daniel FERMON, Directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

SUR proposition du Directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles :

ARRETE :

I – AU TITRE DE L'IMMIGRATION ET DE LA CITOYENNETE

Article liminaire : le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° R03-2020-12-28-029 du 28 décembre 2020 relatif au même objet.

Article 1 : Délégation est donnée à M. Bruno FOREST, Directeur général adjoint de la sécurité, de la réglementation et des contrôles et Directeur de l'immigration et de la citoyenneté à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la Direction de l'immigration et de la citoyenneté tels que définis aux articles 4 et 5 de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, Directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

Article 2 : Pour les matières relevant de l'article 4 et de l'article 9, en ce qui concerne ses attributions, de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno FOREST, délégation de signature est donnée :

- en matière d'accueil au séjour des étrangers et en matière d'asile, à M. Tony CAREL, chef du bureau de l'accueil séjour et asile, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Géraldine VIDAL, adjointe au chef de bureau et responsable du GUDA, et, à défaut, Mme Claudine CORFDIR, adjointe du GUDA ;
- en matière d'éloignement et de contentieux, à M. Eric MENZLI, chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Catherine

MOISAN, adjointe au chef du bureau de l'éloignement et du contentieux et, à défaut, à Mme Nathalie CHAMPLAIN, cheffe de section des étrangers en situation irrégulière, sauf en ce qui concerne les actes relatifs à l'exécution du marché d'externalisation du contentieux des étrangers ;

- en matière d'instruction des titres de séjour et de main d'œuvre étrangère à M. Raphaël KLAPAHOUK, chef de la plateforme d'instruction des titres de séjour, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Chrystelle AMUSAN, adjointe au chef de la plateforme d'instruction des titres de séjour.

Article 3 : Dans le cadre de la permanence « étrangers » des week-end et jours fériés, délégation est accordée aux agents de la permanence « étrangers » dont les noms suivent pour signer les laissez passer, notamment dans le cadre des évacuations sanitaires des étrangers et français non documentés, pour l'ensemble de la Guyane :

- M. Bruno FOREST
- M Tony CAREL
- M. Eric MENZLI
- M. Raphaël KLAPAHOUK
- Mme Géraldine VIDAL
- M. Cyril PRALONG
- Mme Claudine CORFDIR
- Mme Nathalie CHAMPLAIN
- Mme Cécile PLEBIN

Article 4 : Pour les matières relevant de l'article 5 et de l'article 9, en ce qui concerne ses attributions, de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno FOREST, délégation de signature est donnée à M. Cyril PRALONG, chef du service titres et vie démocratique et, à Mme Rose-Aimée LINCONNU, responsable du CERT, uniquement pour ce qui relève de ses attributions, et à M. Joseph WALLABREGUE, uniquement pour ce qui relève de ses attributions.

AU TITRE DE L'ORDRE PUBLIC ET DES SECURITES

Article 5 : Délégation est donné à M. Jean-Louis COPIN, Directeur de l'ordre public et des sécurités à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la Direction de l'ordre public et des sécurités tels que définis aux articles 6 à 9 de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, Directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

Article 6 : Pour les matières relevant de l'article 6 et de l'article 9 de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COPIN, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine ZEYMES, cheffe de l'Etat-Major Interministériel de Zone et, en cas d'absence ou d'empêchement :

- en matière de sécurité civile, à M. Teddy BRET, chef du bureau de la sécurité civile, à l'exclusion des engagements juridiques sur le programme 161 ;
- en matière de protection des populations et de défense civile, à M. Dominique PIERRON, chef de bureau de la protection des populations et de la défense civile ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PIERRON, délégation de signature est donnée à Mme Pierrette BRICE, cheffe du bureau de la protection des populations, uniquement en matière de protection des populations.

Article 7 : Pour les matières relevant de l'article 7 et de l'article 9, en ce qui concerne ses attributions, de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de de M. Jean-Louis COPIN , délégation de signature est donnée :

- en matière de sécurité et de réglementation routière, à Mme Ghislaine DONDON, chef du bureau de la sécurité routière ;
- en matière d'éducation routière, à M. Dominique BARRAUD, chef du bureau de l'éducation routière.

Article 8 : Pour les matières relevant de l'article 8 et de l'article 9, en ce qui concerne ses attributions, de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COPIN, délégation de signature est donnée Mme Isabelle RIVIERE, cheffe du service réglementation et police administrative.

Article 9 : Le secrétaire général des services de l'État et le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles et les délégués successifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 29 DEC. 2020

Le directeur général de la
sécurité, de la réglementation
et des sécurités,



Daniel FERMON

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

3 a DEC 2020

Faint, illegible text below the date stamp.

Faint, illegible text below the previous block, possibly a signature or stamp.

DGA

R03-2020-12-28-032

Subdélégation DGTM 28-12-2020

Subdélégation DGTM 28-12-2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

ARRETÉ n°
portant subdélégation de signature de monsieur Raynald VALLEE
Directeur Général des Territoires et de la Mer
à ses collaborateurs

Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;
VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
VU le décret n°2010-1582 modifié, du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;
VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
VU le décret du 1^{er} janvier 2020 relatif à la nomination de monsieur Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
VU l'arrêté du 30 janvier 2020 portant nomination (directions générales des services déconcentrés de l'État en Guyane) de M. Raynald VALLEE, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, en qualité de Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane, de M. Pierre PAPAPOULOS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur Général Adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, de Mme Claire DAGUZE, administratrice principale des affaires maritimes, en qualité de Directrice adjointe des Territoires et de la Mer de Guyane, chargée de la mer, du littoral et des fleuves, de M. Chris VAN VAERENBERGH, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de Directeur adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, chargé de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, de M. Christian MOREL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de Directeur adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, chargé de l'antenne de Saint-Laurent-du-Maroni ;
VU l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;
VU l'arrêté du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et de la ministre des outre-mer, en date du 12 juin 2020, portant nomination de M. Charles BIZIEN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de la transition écologique au sein de la direction générale des territoires et de la mer auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
VU l'arrêté n° R03-2020-12-28-017 du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer.

ARRETE :

I – AU TITRE DE LA MER, DU LITTORAL ET DES FLEUVES

Article 1 : Délégation de signature est donnée à madame Claire DAGUZÉ, directrice adjointe de la mer, du littoral et des fleuves (DMLF) et en son absence à monsieur Marc MICHEL, adjoint à la directrice adjointe des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DMLF tels que définis aux articles 1 à 3 et 5 à 10 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer.

Article 2 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée en l'absence de madame Claire DAGUZÉ et de monsieur Marc MICHEL adjoint à la directrice de la mer, du littoral et des fleuves, à monsieur Jean-Luc JOSEPH, chef du service opérations maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de madame Claire DAGUZÉ, de monsieur Marc MICHEL et de monsieur Jean-Luc JOSEPH, délégation de signature est donnée :

concernant la signalisation et les travaux maritimes, à :

- monsieur Jacky MOAL, chef de l'unité des phares et balises et en son absence ou en cas d'empêchement à monsieur Olivier KLESPERT, adjoint au chef de l'unité des phares et balises ;

concernant la gestion des aménagements et de l'entretien des cours domaniaux, à :

- monsieur Jérôme CHRISTIN, chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial », et en son absence ou en cas d'empêchement à monsieur Paul PALFROIX, adjoint au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial ».

Article 3 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 6, 8, 9 et 10 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales,
- madame Camille LIEGEOIS, chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales,
- monsieur Stéphane MAZOUNIE, adjoint au chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public,
- madame Sandrine ROUL, adjointe au chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public,
- monsieur Mathieu MAUGARD-HUYLEBROECK, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales,
- monsieur Médérique SAID, adjoint au chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales.

Article 4 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 7, 8, 9 et 10 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée à madame Camille LIEGEOIS, chef du service surveillance et contrôle des activités maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de madame Claire DAGUZÉ, de monsieur Marc MICHEL et de madame Camille LIEGEOIS, délégation de signature est donnée :

concernant les actes relatifs à l'instruction des déclarations de manifestation nautique, à monsieur Yan SAUVALLÉ.

Article 5 : Les délégataires mentionnés aux articles 1 à 4 ci-dessus et monsieur Eric BERLAND, chef de l'unité administrative et financière, reçoivent délégations à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 203 (Infrastructures et Services de Transports), et 205 (Affaires maritimes) :

- les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés dans l'annexe au présent arrêté.

Article 6 : Délégation de signature est donnée dans les limites de leur compétence aux délégataires mentionnés aux articles 1 à 5 à effet de signer, sous leur timbre, les correspondances courantes ne comportant pas de décisions, les notes et bordereaux de transmission ainsi que les documents à caractère technique nécessaires à l'accomplissement des missions du service.

Article 7 : Pour les matières relevant des articles 3 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée aux agents suivants pour signer tous documents relatifs au fonctionnement courant de leur service ou unité, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents placés sous leur responsabilité (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), la gestion du temps de travail (temps de présence, heures supplémentaires et astreintes), les ordres de mission dans le département :

- monsieur Jean-Luc JOSEPH, chef du service des opérations maritimes et fluviales ;
- monsieur Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes et fluviales ;
- madame Camille LIEGEOIS, cheffe du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Jérôme CHRISTIN, chef de l'unité en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien du domaine public fluvial ;
- monsieur Jacky MOAL, chef de l'unité des phares et balises ;
- monsieur Stéphane MAZOUNIE, adjoint au chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- monsieur Mathieu MAUGARD-HUYLEBROECK, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Yan SAUVALLÉ, adjoint du chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Eric BERLAND, chef de l'unité administrative et financière ;
- monsieur Paul PALFROIX, adjoint du chef de l'unité en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien du domaine public fluvial ;
- monsieur Olivier KLESPERT, adjoint du chef de l'unité des phares et balises ;
- madame Sandrine ROUL, adjointe du chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- monsieur Médérique SAID, adjoint du chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales.
- monsieur Michel MACAIRE, chef d'exploitation de la navigation intérieure.

II – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

Article 8 : Délégation de signature est donnée à monsieur Chris VAN VAERENBERGH Directeur adjoint de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) au sein de la Direction Générale des Territoires et de la Mer à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DEAAF tels que définis aux articles 12 à 21 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, Directeur Général des Territoires et de la Mer.

Dans le domaine de compétence de la coordination des abattoirs, la délégation de signature est donnée au Dr Grégoire LECANU et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Bérengère BLIN. Dans le domaine de compétence SPV-SORE, la délégation de signature est donnée à madame Gwendoline LE LIARD et en cas d'absence ou d'empêchement à monsieur Damien LAPLACE. Dans le domaine de compétence SPAE, la délégation de signature est donnée à monsieur Xavier BAUDRIMONT et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Gwendoline LE LIARD.

Dans le domaine de compétence SIVEP, la délégation de signature est donnée à madame Bérengère BLIN et en cas d'absence ou d'empêchement à madame Gwendoline LE LIARD.

Article 9 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 28 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'alimentation, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Bérengère BLIN, cheffe du service alimentation,
- madame Gwendoline LE-LIARD, adjointe à la cheffe du service alimentation.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 206 (Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), 215 (Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture) et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

Article 10 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13-1, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 28 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service économie agricole et forêt, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Gwladys BERNARD, cheffe du service économie agricole et forêt,
- madame Marie-Pierre GAYA, adjointe à la cheffe du service économie agricole et forêt,
- monsieur Jean-François DE GEYER D'HORTH, adjoint à la cheffe du service économie agricole et forêt.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 149 (Forêt), et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

Article 11 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 28 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service paysages, eau et biodiversité, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Vincent NICOLAZO DE BARMON, chef du service paysages, eau et biodiversité
- Monsieur Xavier DELAHOUSSE, adjoint au chef du service paysages, eau et biodiversité
- madame Florence LAVISSIERE, cheffe de l'unité protection de la biodiversité,
- madame Jahsanja CURTIUS, cheffe de l'unité police de l'eau,
- madame Laure GARDEL-BERNADAC, cheffe de l'unité stratégie et intégration de la biodiversité,
- madame Claudine LARGY, cheffe de l'unité sites et paysages,
- monsieur Arthur MASSON, chef de la cellule de veille hydrologique,
- monsieur Bernard LE GUENNEC, chef de l'unité expertise des équipements publics.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 181 (Prévention des Risques), 162 pour ce qui concerne le PITE : et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

Article 12-1 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13-2, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service formation agricole et maritime, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à :

- madame Agnès LATOUCHE, cheffe du service enseignement agricole et maritime,
- madame Dominique MEUNIER-RIVIERE, adjointe à la cheffe du service enseignement agricole et maritime.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 143 (Enseignement technique agricole) et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

Article 12-2 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service information et statistique agricole, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à :

- monsieur Jean-Christophe LAMBERT, chef du service information et statistique agricole,
- monsieur Pierre RELLA, adjoint au chef du service information et statistique agricole.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 149 et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

III – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Article 13-1 : Délégation de signature est donnée à monsieur Charles BIZIEN, directeur adjoint de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (DATTE) à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DATTE tels que définis aux articles 3 et 22 à 30 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer.

Article 13-2 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 21, 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Charles BIZIEN, directeur adjoint Direction de l'aménagement du territoire et de la transition écologique,
- monsieur Jean-Marie GERVAISE, chef du service infrastructures et transports.

Pour les matières relevant des articles 3 et 22 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au

fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jean-Marie GERVAISE, chef du service Infrastructures et Transports
- monsieur Samuel COLLON, chef du service adjoint Infrastructures et Transports
- madame Soumi-Ati MARCHAND, cheffe de l'unité administrative et financière ;
- monsieur Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité Études et Grands Travaux ;
- monsieur Marc LALO, adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux ;
- madame Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot ;
- monsieur Ghassan FSAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RN1 – Pont du Larivot,
- monsieur Laurent PARMENTIER, chef de l'unité Politiques et Techniques ;
- monsieur Abdelmajid BOUSSAA, chef de l'unité Transport par intérim ;
- monsieur Michel DELOR, responsable de la cellule ouvrage d'art au sein de l'unité Politiques et Techniques ;
- monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District ;
- madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au chef de district ;
- monsieur Gianni WAYA, chef de parc ;
- monsieur Christian KAGO, adjoint au chef du parc ;
- madame Ghislaine KOKASON, responsable de la Section Administrative et Financière du parc ;
- monsieur Joël LAUREAT, responsable de l'atelier du parc.
- monsieur Gérard TROMPETTE, chef de la section Exploitation du parc routier,
- monsieur Martial ABON adjoint au chef de la section Exploitation du parc routier,

monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District ; madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au chef de district, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion concernant les feuilles de travail du personnel d'exploitation (heures supplémentaires et astreintes).

monsieur Fernand ALFONSO, responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni, monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI d'Iracoubo, monsieur Relique EVUORT, responsable du CEI de Kourou, monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne, monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina, monsieur Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et transports ;

Jean-Guy ANICET, Technicien véhicules reçoit délégation à effet de signer tout acte administratif relatif à la mise en œuvre des réglementations relatives aux véhicules, dans la limite de ses attributions au sein du service Infrastructures et transports.

Pour les matières relevant de l'article 28, 29, 30 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jean-Marie GERVAISE, chef du service Infrastructures et Transports,
- monsieur Samuel COLLON, chef du service adjoint Infrastructures et Transports
- madame Soumi-Ati MARCHAND, Cheffe de l'unité administrative et financière,
- madame Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RN1-Pont du Larivot,
- monsieur Ghassan FSAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RN1 – Pont du Larivot,
- monsieur Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité Études et Grands Travaux,
- monsieur Bertrand POVEY, chargé d'opérations à l'unité RN1 – Pont du Larivot,
- monsieur Marc LALO, adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux,
- monsieur Abdelmajid BOUSSAA, chef de l'unité Transports,
- monsieur Laurent PARMENTIER, chef de l'unité Politiques et Techniques,
- monsieur Michel DELOR, responsable de la cellule Ouvrage d'Art au sein de l'unité Politiques et Techniques,
- monsieur Gianni WAYA, chef du parc routier,
- monsieur Christian KAGO, adjoint au chef de Parc Routier,
- madame Ghislaine KOKASON, responsable de la section administrative et financière du parc routier,

- monsieur Joël LAUREAT, chef de la section Atelier du parc routier,
- monsieur Gérard TROMPETTE, chef de la section Exploitation du parc routier,
- monsieur Martial ABON, adjoint au chef de la section Exploitation du parc routier,
- monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District,
- madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au responsable de District,
- monsieur Fernand ALFONSO, responsable du CEI St Laurent du Maroni,
- monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI d'Iracoubo,
- monsieur Relique EVUORT, responsable du CEI de Kourou,
- monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne,
- monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina,
- monsieur Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 203 (Infrastructures et Services de Transports), 174 (énergie, climat et après-mines), 723 (Contribution aux Dépenses Immobilières), 354 (fonctionnement des services), programme 123 (Conditions de vie Outre-Mer), et le programme 162 - action 10 pour ce qui concerne le PITE

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
 - toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,
- dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 14 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 22, 23 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service urbanisme, logement et aménagement, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Serge MANGUER, chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Jeanne-Marie GOUIFFES, cheffe de service adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Mylène HO-JEAN-CHOY, cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,
- madame Sylviane LINDAU, adjointe à la cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,
- madame Cécile HUGRET, cheffe de l'unité urbanisme réglementaire,
- monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité logement,
- monsieur Jean-Louis COPPRY, adjoint au chef de l'unité logement,
- monsieur Hendry SHIVBARAN, Chef de l'unité Pilotage de l'OIN
- monsieur Dominique PAGANEL, chef de l'unité bâtiment,
- monsieur Abdallah MADI M'NEMOI, adjoint au chef d'unité bâtiment,

Pour les matières relevant de l'article 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Serge MANGUER, chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Jeanne-Marie GOUIFFES, cheffe de service adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Mylène HO-JEAN-CHOY, cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,
- monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité logement,
- monsieur Jean-Louis COPPRY, adjoint au chef de l'unité logement,
- madame Valérie RENE-CORAIL, responsable du bureau administratif,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 123 (Conditions de vie Outre-Mer) et 135 (UTAH) et dans les limites des attributions du service Urbanisme, logement et aménagement,

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
 - les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 15 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 25, 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service prévention des risques et industries extractives, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Franck GOURDIN, chef de service Prévention des risques et industries extractives,
- monsieur Ludovic MARCELIUS, adjoint du chef de service Prévention des risques et industries extractives,
- madame Natacha CHRISTIN, cheffe de l'unité prévention des risques naturels,
- monsieur Adrien ORTELLI, chef de l'unité industries extractives,
- monsieur Jérôme TIRONI, chef de l'unité prévention des risques chroniques,
- monsieur Clément COSTER, Chef de l'unité prévention des risques accidentels,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 181 (Prévention des Risques), 123 (Condition vie outre-mer) et 113 (Paysage, Eau et Biodiversité) dans les limites des attributions du service Prévention des risques et industries extractives :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 16 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service transition écologique et connaissance territoriale, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Jeanne DA SILVEIRA, cheffe du service transition écologique et connaissance territoriale,
- madame Juliette CHAIX, adjointe au chef de service transition écologique et connaissance territoriale,

- monsieur Michel MAILLOT, chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance,
- madame Isabelle DELAFOSSE, cheffe de l'unité autorité environnementale,
- monsieur Olivier SOLARI, chef de l'unité mobilité, aménagement, transport
- madame Wilna LESPERANCE, cheffe de l'unité air, énergie, climat
- monsieur Jean-François COLIN, chef de l'unité observatoire et statistiques,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 203 (Infrastructures et Services de Transports) et 217 (Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, de Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Action 2 (Partenariat Associatif), 159 (Expertise, information géographique et météorologie) et 174 (Énergie, climat et après-mines) et dans les limites des attributions du service Transition écologique et connaissance territoriale :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 17 : Pour les matières relevant de l'article 3 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de la mission pilotage DGTM, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Myriam VALDES, cheffe de la mission pilotage DGTM,
- madame Corinne WEISHAUP, responsable de la programmation, contrôle de gestion et harmonisation des procédures,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 217 (0217-SGAC-ASPR action sociale et prévention des risques et 0217-SGAC-MODE action de modernisation des services) :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

Article 18 : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3 et 23, 24, 25, 28, 30, 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'antenne ouest Guyane, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Christian MOREL, Directeur de l'antenne Ouest Guyane activités agricoles,
- madame Nadia NELIDE, Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 181 (Prévention des risques) :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,

- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

AU TITRE DE LA CARTE ACHAT

Article 19 :

Le responsable du programme carte achat est Pierre PAPADOPOULOS, Directeur Général Adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, et le responsable délégué est Myriam VALDES, cheffe de la mission pilotage DGTM.

Il est attribué un moyen de paiement dénommé « carte d'achat » aux agents de la DGTM listés en annexe au présent arrêté. En conséquence, ces agents reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les actes d'achats exposés ci-après et suivant les plafonds maximums de dépenses déterminés dans l'annexe :

Actes autorisés	Achats de proximité chez les commerçants (produits ou services de faible montant)
	Achats à distance par internet (produits ou services de faible montant)
	Concernant les immobilisations, il n'est pas autorisé d'utiliser la carte d'achat pour les achats de petits équipements d'un montant supérieur à mille euros (1000 euros)

Article 20 :

Avant la première utilisation de la carte et après réception d'un document explicatif relatif à l'utilisation de ce moyen de paiement, chaque porteur est tenu de signer, en un exemplaire original, une déclaration sur l'honneur dans laquelle il reconnaît avoir pris connaissance des règles d'utilisation de la carte d'achat. Par ailleurs, il s'engage à utiliser la carte achat dans le respect des règles fixées par la DGTM et des dispositions prévues par le Code de la commande publique.

AU TITRE DE CHORUS FORMULAIRE

Article 21 :

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via le logiciel CHORUS FORMULAIRE les demandes d'engagement juridique et les constatations de service fait.

AU TITRE DE CHORUS DT

Article 22 :

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via le l'application CHORUS DT les ordres de mission, pour le déclenchement des prestations.

Article 23 :

Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé de délégation de signature, les signatures des agents disposant d'une délégation doivent être accréditées auprès du comptable assignataire.

Article 24 : Le Directeur Général des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le

28 DEC. 2020

Le Directeur Général
des Territoires et de la Mer,

Raynald VALLEE

**I - Aménagement des territoires et de la transition écologique (ATTE)
Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jeanne DA-SILVEIRA <u>SIGNATURE</u>	Cheffe du service TECT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ; 89 999,00 €	0203-GUYA 0159-EIGM 0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3
Juliette CHAIX <u>SIGNATURE</u>	Adjointe à la cheffe de service TECT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ; 89 999,00 €	0203-GUYA 0159-EIGM 0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3
Michel MAILLOT <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Information Géographique et Diffusion de la Connaissance	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0159-CGDD
Isabelle DELAFOSSE <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Autorité environnementale	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0159-CGDD

<u>SIGNATURE</u>		engagement juridiques correspondants	
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	
JF COLIN	Chef de l'Unité Observatoire et Statistiques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0159-CGDD
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €
		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagements juridiques correspondants	0159-CGDD
Olivier SOLARI	Chef de l'Unité Mobilité, Aménagement, Transport	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €
<u>SIGNATURE</u>		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagements juridiques correspondants	0159-CGDD
Wilma LESPERANCE	Cheffe de l'Unité Air, Energie, Climat	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €
<u>SIGNATURE</u>		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagements juridiques correspondants	0159-CGDD
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €

Service Prévention des risques et industries extractives (PRIE)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Frank GOURDIN <u>SIGNATURE</u>	Chef du service PRIE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	23 000,00 € 89 999,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
Natasha CHRISTIN <u>SIGNATURE</u>	Cheffe de l'unité Prévention des risques naturels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
Ludovic MARCELIUS <u>SIGNATURE</u>	Adjoint chef de service PRIE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	23 000,00 € 89 999,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
Clément COSTER	Chef de l'unité Prévention des risques	a) décisions attributives de subventions de l'État et		0113-GUYA 0181-GUYA

<u>SIGNATURE</u>	accidentels	engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0123-D973
Adrien ORTELLI	Chief de l'unité Industries extractives	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Jérôme TIRONI		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>	Chief de l'unité Risques chroniques	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Service Infrastructures, Transports (SIT)				
Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Marie GERVAISE	Chief du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITE 123-D973
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Soumi-Au MARCHAND		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITE 123-D973
<u>SIGNATURE</u>	Cheffe de l'unité administrative et financière	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	programme 162 -action 10

<p>Marc LALO</p> <p><u>SIGNATURE</u></p>	<p>Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux</p>	<p>accords cadres</p>	<p>a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants</p> <p>b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres</p>	<p>du PITTE</p> <p>0354-D973</p> <p>programme 162 -action 10 du PITTE</p>	<p>50 000,00 €</p>
<p>Émilie MORDACQUE</p> <p><u>SIGNATURE</u></p>	<p>Cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot</p>	<p>accords cadres</p>	<p>a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants</p> <p>b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres</p>	<p>0203-GUYA</p> <p>0203-CGRT</p> <p>0203-CFDC</p> <p>0723-CEED</p> <p>0354-D973</p> <p>programme 162 -action 10 du PITTE</p>	<p>50 000,00 €</p>
<p>Chassan FSAIFES</p> <p><u>SIGNATURE</u></p>	<p>Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot</p>	<p>accords cadres</p>	<p>a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants</p> <p>b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres</p>	<p>0203-GUYA</p> <p>0354-D973</p> <p>programme 162 -action 10 du PITTE</p>	<p>50 000,00 €</p>
<p>Abdelmajid BOUSSAA</p>	<p>Chef de l'unité Transports</p>	<p>accords cadres</p>	<p>a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants</p>	<p>0203-GUYA</p> <p>0354-D973</p>	<p>50 000,00 €</p>

<u>SIGNATURE</u>			50 000,00 €	
Pascal LI-TSOE				0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>	Chief du District		50 000,00 C	
Gabrielle PLATOF BESSIERE				0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>	Adjointe au chef du District		50 000,00 C	
André CAMPAN				0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>	Responsable CEI Regina		7 500,00 €	
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI St Laurent du Maroni			0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Dominique BRUNO	Responsable du CEI Iracoubo	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI Cayenne	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI St Georges de l'oyapock	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Relique EYUORT	Responsable du CEI Kourou	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	0203-CUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et techniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		programme 162 -action 10 du PITTE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Michel DELOR	Responsable de la cellule Ouvrage d'Art	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	
Gianni WAYA	Chef du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Christian KAGO	Adjoint au chef du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	0354-D973
Chislaine KOKASON	Responsable de la Section Administrative et financière du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Joël LAUREAT	Chef de la section Atelier au Parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Gérard TROMPETTE	Chef de la section exploitation au parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Martial ABON	Adjoint au chef de la section exploitation au parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Service Urbanisme, Logement et Aménagement (SULA)				
Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Serge MANGUER	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 0135	0123-D973 0135-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- délégation pour les marchés publics ≤ 1 500 000 ,00 € - Pour les marchés publics > 1 500 000 ,00 € délégation pour le suivi et exécution de marchés dans la limite de 500 000 ,00 €	0123-D973 0135-GUYA
Jeanne-Marie GOUIFFES	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et aménagement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0123-D973 0135-GUYA

		sur le BOP 0135	
		- 1 500 000,00 € sur le BOP 0123	
		- délégation pour les marchés publics ≤ 1 500 000,00 €	
		- Pour les marchés publics > 1 500 000,00 € délégation de pour le suivi et exécution de marchés dans la limite de 500 000,00 €	
		- 15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 123	0123-D973 0135-GUYA
<u>SIGNATURE</u>			
Hubert GILLET	Chief de l'unité Logement		
		4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	
<u>SIGNATURE</u>			
Jean-Louis COPPRY			
<u>SIGNATURE</u>			
Mylène HO-JEAN-CHOY	Adjoint au chef de l'unité Logement Cheffe de l'unité	4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	0123-D973 0135-GUYA
		15 000 euros pour les	0123-D973

<u>SIGNATURE</u>	Aménagement et rénovation urbaine	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 123	
Valérie RENE-CORAIL		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	
<u>SIGNATURE</u>	Responsable du bureau administratif	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0135-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 € sur le BOP 0135-GUYA	

Mission pilotage DGTM

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Myriam VALDES	Chef de la mission pilotage DGTM	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	2000,00 €	UO 0217-SGAC-ASPR UO 0217-SGAC-MODE (Crédits modernisation des services)
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Cotinne WEISHAUP	Responsable de la	a) décisions attributives de	2 000,00 €	UO 0217-SGAC-ASPR

		subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	
UO 0217-SGAC-MODE (Crédits modernisation des services)		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	
		programmation, contrôle de gestion et harmonisation des procédures	
			<u>SIGNATURE</u>

LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES
(par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)

Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
DIRECTION					
Pierre PAPADOPOULOS	Directeur Général Adjoint DGTM	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973
Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)					
Franck GOURDIN	Chef de service PRIE	500,00 €	10 000,00 €		0181-GUYA
Service Infrastructures et Transports (IT)					
Charles BIZIEN	Directeur adjoint aménagement des territoires et transition écologique	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA
		1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
		1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA
Jean-Marie GERVAISE	Chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
		1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA
Samuel COLLON	Adjoint au chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
		1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA
Soumi-Adi MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA

Pascal LI-TSOE	1 500,00 €	20 000,00 €	354-D973
	2 000,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
Gianni WAYA	500,00 €	3 000,00 €	0354-D973
Christian KAGO	2 000,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
Gérard TROMPETTE	500,00 €	75 000,00 €	0354-D973
	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
Denis COSPOLITE	2 000,00 €	6 000,00 €	0354-D973
	1 000,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
Joël LAUREAT	500,00 €	3 000,00 €	0354-D973
André CORANDI	500,00 €	65 000,00 €	0203-CGRT
	500,00 €	10 000,00 €	0354-D973
	1 000,00 €	75 000,00 €	0203-CGRT
Léo MACANTAY	500,00 €	10 000,00 €	0354-D973
	1 000,00 €	100 000,00 €	0203-CGRT
Fernand ALFONSO	1 000,00 €	20 000,00 €	0203-CGRT
Dominique BRUNO	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
Yannick GINTRAND	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
Roger JEAN-MARIE DÉSIRÉ	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
Relique EVUORT	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT
André CAMPAN	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT

LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
Service Infrastructures et Transports (SIT)		
Charles BIZIEN	Directeur adjoint aménagement des territoires et de la transition écologique	Valideur
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	Valideur
Pascal LI-TSOE	Chef du District	Valideur
Gabrielle PLATOF	Adjointe au responsable de district	Valideur
Gianni WAYA	Chef du parc routier	Valideur
Christian KACO	Adjoint au chef de parc routier	Valideur
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot	Valideur
Ghassan FSAIFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RNI - Pont du Larivot	Valideur
Soumi-Ali MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	Valideur
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et Techniques	Valideur
Michel DELOR	Chef de la cellule Ouvrages d'Arts	Valideur
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur
Marc LALO	Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur
André CAMPAN	Responsable du CEI de Régina	Valideur
Relique EVUORT	Responsable du CEI de Kourou	Valideur
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni	Valideur

Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	Valideur
Dominique BRUNO	Responsable du CEI d'Iracoubo	Valideur
Yannick GUNTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur
Chislaine KOKASON	Responsable de la section Administrative et Financière du parc routier	Valideur
Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)		
Franck GOURDIN	Chef de service PRIE	Valideur
Ludovic MARCELIUS	Adjoint au chef du service PRIE	Valideur
Nicaise RENE	Chargée de mission Risques Naturels et informations préventives	Valideur
Natacha CHRISTIN	Cheffe de l'unité Prévention des Risques Naturels	Valideur
Adrien ORTELLI	Chef de l'Unité Prévention des Risques Chroniques	Valideur
Jérôme TIRONI	Chef de l'unité Prévention des Risques Chroniques	Valideur
Clément COSTER	Chef de l'Unité Prévention des Risques Accidentels	Valideur
Mission pilotage de la direction générale		
Myriam VALDES	Cheffe de la mission pilotage de la direction générale	Valideur
Corinne WEISHAUP	Responsable de la programmation, contrôle de gestion et harmonisation des procédures	Valideur
Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)		
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service Transition écologique et connaissance territoriale	Valideur
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	Valideur
Michel MAILLOT	Chef de l'unité information géographique et diffusion de	Profil gestionnaire (seisie)

	la connaissance	
Jean-François COLIN	Chef de l'unité observatoire et statistique	Profil gestionnaire (saisie)
Isabelle DELAFOSSE	Cheffe de l'unité autorité environnementale	Profil gestionnaire (saisie)
Olivier SOLARI	Chef de l'unité Mobilité, Aménagement, Transport	Valideur
Wilna LESPERANCE	Cheffe de l'Unité Air, Energie, Climat	Valideur
Yannick HERRERE	Chargé de mission promotion du développement durable et démarches partenariales	Profil gestionnaire (saisie)
Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)		
Serge MANGUER	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur
Jeanne-Marie GOUJFFES	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur
Mylène HO-JEAN-CHOY	Cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine	Valideur
Hubert GILLET	Chef de l'unité logement	Valideur
Jean-Louis COPPRY	Adjoint au chef de l'unité logement	Profil gestionnaire (saisie)
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	Profil gestionnaire (saisie)

LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
DIRECTION		
Pierre PAPADOPOULOS	Directeur général adjoint	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
	Directeur adjoint	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Mission pilotage (MP)		
Myriam VALDES	Cheffe de la mission pilotage de la direction générale	ADMINLOC
Service Infrastructures et transports (SIT)		
Charles BIZIEN	Directeur adjoint aménagement des territoires et transition écologique	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF

		Gestionnaire service
Samuel COLLON	<p>Chef adjoint du service Infrastructures et Transports</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Gestionnaire service Gestionnaire valideur BUDLOCDOT Valideur Hiérarchique Adminicol Assist</p>
Soumi-Ali MARCHAND	<p>Cheffe de l'unité administrative et financière</p>	<p>Gestionnaire service Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Gestionnaire service Gestionnaire valideur BUDLOCDOT Valideur Hiérarchique Adminicol Assist</p>
Marcia ABON	<p>Assistante Administrative</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>
Emilie MORDACQUE	<p>Cheffe de l'unité RN-1 - Pont du Larivot</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>
Laurent PARMENTIER	<p>Chef de l'unité Politiques et Techniques</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>
Jean-Christophe DECOCQ	<p>Chef de l'unité Études et Grands Travaux</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>
Marc LALO	<p>Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>
Abdelmajid BOUSSAA	<p>Chef de l'unité Transport</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>
Pascal LI-TSOE	<p>Chef du District</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>
Gabrielle PLATOF-BEISSIERE	<p>Adjointe au responsable du district</p>	<p>Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Assist</p>

		Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Gianni WAYA	Chef du parc routier	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier	Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire valideur des EF
Ghassan FSAIPES,	Adjoint à la cheffe de l'unité RN) - Pont du Larivot :	Valideur Hiérarchique
Paul DAMIANTHE	Responsable - Travaux	Valideur Hiérarchique
Isa CLOVIS	Assistante de gestion de la direction du Parc Routier	Valideur Hiérarchique Assist
André CAMPAN	Responsable CEI Régina	Valideur Hiérarchique
Dominique BRUNO	Responsable du CEI de Iracoubo	Valideur Hiérarchique
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni	Valideur Hiérarchique
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	Valideur Hiérarchique
Relique EVUORT	Responsable du CEI de Kourou	Valideur Hiérarchique
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur Hiérarchique
Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)		
Franck GOURDIN	Chef du service PRIE	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF

		Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
		Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Ludovic MARCELIUS	Adjoint au Chef du service PRIE	
Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)		
		Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service Transition écologique et connaissance territoriale	
		Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	
Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)		
Serge MANGUER	Chef de service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur Hiérarchique
Jeanne-Marie GOUFFES	Cheffe de service adjointe au chef de service ULA	Valideur Hiérarchique

Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
---------------------	-------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

II - Environnement, agriculture, alimentation et forêt (EAAF)
Service alimentation (SALIM)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Bérengère BLIN	Cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	206 215 (fonctionnement SIVEP)
Gwendoline LE-LIARD	Adjointe à la cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	206 215 (fonctionnement SIVEP)
<u>SIGNATURE</u>			4 000 euros	

Service économie agricole et forêt (SEAF)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Gwladys BERNARD	Cheffe du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et	15 000 euros pour les porteurs privés ;	BOP 149

<u>SIGNATURE</u>	engagement juridiques correspondants	35 000 euros pour les porteurs publics			
	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros			
Marie-Pierre GAYA	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics			BOP 149
<u>SIGNATURE</u>	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros			
Jean-François DE GEYER D'ORTH	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics			BOP 149
<u>SIGNATURE</u>	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros			
Service enseignement agricole et maritime (SEAM)					
Prénom / Nom	Fonction	Montant maximal par acte en euros	Catégories	BOP autorisé	
Agnès LATOUCHE	Chef de service EA	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques	BOP 143	

	correspondants	porteurs publics
<u>SIGNATURE</u>	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros
Dominique MEUNIER-RIVIERE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics
<u>SIGNATURE</u>	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros
	Adjointe à la cheffe du service EA	BOP 143

Service d'information et de statistiques agricoles (SISA)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean - Christophe LAMBERT	Chef du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 215
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	20 000 euros	
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 euros	BOP 215

Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Vincent NICOLAZO DE BARMON <u>SIGNATURE</u>	Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0113-GUYA 0181-GUYA programme 162 - PITE
Xavier DELAHOUSSE <u>SIGNATURE</u>	Adjoint au Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0113-GUYA 0181-GUYA programme 162 - PITE
Laure GARDEL-BERNADAC <u>SIGNATURE</u>	Cheffe de l'unité Stratégie et développement de la biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA
Arthur MASSON	Chef de la Cellule de Veille Hydrologique	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA

<u>SIGNATURE</u>		engagement juridiques correspondants		
Jahsania CURTIUS	Cheffe de l'unité Police de l'eau	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA
		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Florence LAVISSIERE	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
<u>SIGNATURE</u>		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		
Bernard LE GUENNEC	Chef de l'unité expertise des équipements publics	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA
		a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et	a) décisions attributives de		0113-GUYA

<u>SIGNATURE</u>	Paysages	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	0181-GUYA
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 C

LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES
(par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)

Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)					
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef de service PEB	4 000,00 €	70 000,00 €		0113-GUYA
Arthur MASSON	Chef de la cellule de veille hydrologique	500,00 €	20 000,00 €		0181-GUYA
Service alimentation (SALIM)					
Béréngère BLIN	Cheffe de Service ALIM	2 000,00 €	15 000,00 €		BOP 206
Service enseignement agricole et maritime (SEAM)					
Néant					

Service économie agricole et forêt (SEAF)

Néant

Service d'information et de la statistique agricole (SISA)

Néant

LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitation CHORUS FORMULAIRE
Chris VAN VAERENBERGH	Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et Et de la Forêt	
Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)		
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef de service PEB	Valideur
Jérémie BEZ	Adjoint au chef de service PEB	Valideur
	Assistant administratif et comptable	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
Florence LAVISSIERE	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	Valideur
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et Paysages	Valideur
Laure GARDELNERNADAC	Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité	Valideur
Arthur MASSON	Chef de la cellule veille hydrologique	Valideur
Bernard LE GUENNEC	Chef de l'unité expertise des équipements publics	Valideur
Service alimentation (SALIM)		
Bérengère BLIN	Cheffe de Service	Valideur

Gwendoline LE LIARD	Adjointe à la Cheffe de Service	Valideur
Service enseignement agricole et maritime (SEAM)		
Agnès LATOUCHE	Cheffe du service	Valideur
Dominique RIVIERE – MEUNIERE	Adjointe à la cheffe de service	Valideur
Service de l'information et de la statistique agricole (SISA)		
Jean-Christophe LAMBERT	Chef de service	Valideur
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Valideur
Service économie agricole et forêt (SEAF)		
Cwladys BERNARD	Cheffe de service	Valideur
Marie-Pierre GAYA	Adjointe à la cheffe de service	Valideur
Jean-François de GEYER d'ORIH	Adjoint à la cheffe de service	Valideur

LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Chris VAN VAERENBERGH	Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Admincol Gestionnaire service BUDLOCCDOT

Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)	
Vincent NICOLAZO DE BARMON	<p>Valdeur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST</p> <p>Valdeur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST</p>
Xavier DELAHOUSSE	<p>Assistent administratif et comptable</p> <p>Valdeur Hiérarchique Gestionnaire service ADMINCOL</p>
Jérémie BEZ	<p>Valdeur Hiérarchique ASSIST</p>
Laure GARDEL-BERNADAC	<p>Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité</p> <p>Valdeur Hiérarchique ASSIST</p>
Claudine LARGY	<p>Cheffe de l'unité Sites et Paysages</p> <p>Valdeur Hiérarchique ASSIST</p>
Florence LAVISSIERE	<p>Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité</p> <p>Valdeur Hiérarchique ASSIST</p>
Arthur MASSON	<p>Chef de la cellule veille hydrologique</p> <p>Valdeur Hiérarchique ASSIST</p>
Bernard LE GUENNEC	<p>Chef de l'unité expertise des équipements publics</p> <p>Valdeur Hiérarchique</p>

		ASSIST
Service alimentation (SALIM)		
Bérengère BLIN	Chef de service ALIM	Valideur Hiérarchique
Gwendoline LE-LIARD	Adjoint au chef de service ALIM	Valideur Hiérarchique
Service enseignement agricole et maritime (SEAM)		
Agnès LATOUCHE	Chef de service EA	Valideur Hiérarchique
Dominique MEUNIER-RIVIERE	Adjoint au chef de service EA	Valideur Hiérarchique
Service économie agricole et forêt (SEAF)		
Gwladys BERNARD	Cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique
Marie-Pierre GAYA	Adjointe à la cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique
Jean-François de GEYER d'ORTH	Adjoint à la cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique

III – Mer, littoral et fleuves (MLF)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Luc JOSEPH <u>SIGNATURE</u>	Chief de service « opérations maritimes et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET
Jean-Claude NOYON <u>SIGNATURE</u>	Chief de service « affaires maritimes littorales et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET
Jacky MOAL <u>SIGNATURE</u>	Chief de l'unité « phares et balises »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0205-OMET
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité « phares et balises »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques		0205-OMET

<u>SIGNATURE</u>	Correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres 4 000,00 C		
Jérôme CHRISTIN	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres 4 000,00 C	0113-GUYA 0203-GUYA	
<u>SIGNATURE</u>	Adjoint au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et gestion du domaine public fluvial »		
Paul PALFROIX	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres 4 000,00 €	0113-GUYA 0203-GUYA	
<u>SIGNATURE</u>	Adjoint au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et gestion du domaine public fluvial »		
Camille LIEGEOIS	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres 10 000,00 €	0205-OMET	
<u>SIGNATURE</u>	Adjoint du chef du service des activités maritimes et fluviales »		
Yan SAUVALLE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres 10 000,00 €	0205-OMET	
<u>SIGNATURE</u>	Adjoint du chef du service « contrôle des activités fluviales »		

<u>SIGNATURE</u>	maritimes et fluviales »	engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA
Stéphane MAZOUNIE <u>SIGNATURE</u>	Chief de l'unité « stratégie, environnement et gestion du domaine public »	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0113-GUYA
Sandrine ROUL <u>SIGNATURE</u>	Adjoint au chef de l'unité « stratégie, environnement et gestion du domaine public »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0113-GUYA
Eric BERLAND <u>SIGNATURE</u>	Chief de l'unité administrative et financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0205-OMET

LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES
(par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)

Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
Direction Mer, littoral et fleuves					
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service des opérations maritimes et fluviales	2 000,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Jean-Claude NOYON	Chef du service des affaires maritimes, fluviales et du littoral	2 000,00 €	70 000,00 €		0113-GUYA
Guy COUMBA	Magasinier / Atelier	500,00 €	20 000,00 €		0113-GUYA
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des Phares et Balises	1 000,00 €	10 000,00 €		0205-OMET
Pierre BELROSE	Magasinier de l'unité des Phares et Balises	500,00 €	10 000,00 €		0205-OMET
Thierry JEAN-LOUIS	Chef du pôle hydrographie	500,00 €	20 000,00 €		0205-OMET
André LOUIS-LOUISY	Agent en charge de la logistique et du courrier	2000,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Michel MACAIRE	Adjoint du chef d'exploitation	500,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA

LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
Direction Mer, littoral et fleuves Claire DAGUZE	Directrice adjointe des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Valideur
Marc MICHEL	Adjoint à la directrice adjointe des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Valideur
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service en charge des opérations maritimes et fluviales	Valideur
Jean-Claude NOYON	Chef du service en charge des affaires maritimes, littorales et fluviales	Valideur
Camille LIEGEOIS	Chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Profil gestionnaire (saisie) Valideur
Eric BERLAND	Chef de l'unité administrative et financière	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
Dominique SOPHIE	Assistante de gestion administrative et financière	Profil gestionnaire (saisie)
Stéphane MAZOUNIE	Chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Profil gestionnaire (saisie)
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Profil gestionnaire (saisie)
Yan SAUVALLE	Adjoint au chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Profil gestionnaire (saisie)
Jacky MOAL	Chef de l'unité des phares et balises	Profil gestionnaire (saisie)
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des phares et balises	Profil gestionnaire (saisie)
Jérôme CHRISTIN	Chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du	Profil gestionnaire (saisie)

	domaine public fluvial			
	Adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	Profil gestionnaire (saisie)		
LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -				
	Direction Mer, littoral et fleuves		Fonctions	Habilitations CHORUS DT
	Eric BERLAND			Valideur hiérarchique et gestionnaire/valideur
	Jean-Claude NOYON			Valideur Hiérarchique
	Dominique SOPHIE			Valideur Hiérarchique
	Mathieu MAUGARD-HUYLEBROECK			Valideur Hiérarchique
	Médérique SAID			Valideur Hiérarchique
	Stéphane MAZOUNIE			Valideur Hiérarchique
	Sandrine ROUL			Valideur Hiérarchique
	Jean-Luc JOSEPH			Valideur Hiérarchique
	Jacky MOAL			Valideur Hiérarchique
	Olivier KLESPERT			Valideur Hiérarchique
	Jérôme CHRISTIN			Valideur Hiérarchique
	Paul PALFROIX			Valideur Hiérarchique
	Michel MACAIRE			Valideur Hiérarchique
	Camille LIEGEOIS			Valideur Hiérarchique

Marc MICHEL	Valideur Hiérarchique
Yan SAUVALLE	Valideur Hiérarchique
Claire DAGUZE	Valideur Hiérarchique

IV - Antenne ouest guyanais

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 181
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 181
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	

LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES
(par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)

Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
Ouest Guyanais					
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973

LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
Antenne ouest guyanais		
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	Valideur
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	Valideur

LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom Antenne ouest guyanais	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Christian MOREL	Chef antenne Ouest Guyane activités agricoles	Valideur Hiérarchique
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	Valideur Hiérarchique

DGCAT

R03-2020-12-29-003

20201229 AP Liste des communes pouvant bénéficier des
aides à l'électrification rurale en Guyane



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Coordination et Animation Territoriale**

**ARRÊTÉ fixant la liste des communes
sur le territoire desquelles les travaux ou opérations d'électrification peuvent
bénéficier des aides à l'électrification rurale en Guyane**

Le Préfet de Guyane,
Chevalier de la légion d'honneur,
chevalier de l'ordre du mérite,

- Vu** le code de l'énergie, notamment ses articles L.322-1 à L.322-7 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-31 et L.3232-2 ;
- Vu** la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011, notamment son article 7 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Vu** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- Vu** le décret du 1^{er} janvier 2020, portant nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Guyane, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu** le décret n° 2020-1089 du 26 août 2020 fixant la date du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires des communes d'Awala-Yalimapo, Iracoubo, Matoury, Papaichton, Remire-Montjoly, Roura et Saül et portant convocation des électeurs ;
- Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane - Monsieur Thierry QUEFFELEC ;
- Vu** le décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale ;
- Vu** l'avis du conseil à l'électrification rurale en date du 18 décembre 2019 ;
- Vu** l'avis du conseil supérieur de l'énergie en date du 14 janvier 2020 ;
- Vu** l'avis du conseil territorial de la Guyane en date du 5 mars 2020 ;
- Vu** le renouvellement général des conseils municipaux des communes de Guyane, achevé le 25 octobre 2020 ;
- Sur proposition** du secrétaire général des services de l'État ;

Tél : 05 94 39 46 71
Mét : etienne.jacques@guyane.pref.gouv.fr
Rue Fiedmond, 97307 Cayenne Cedex

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2021, les aides à l'électrification rurale prévues au titre Ier du décret n°2020-1561 susvisé bénéficient aux travaux ou opérations effectués sur le territoire des communes suivantes :

Apatou, Awala-Yalimapo, Camopi, Grand-Santi, Iracoubo, Kourou, Macouria, Mana, Maripasoula, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Remire-Montjoly, Roura, Saint-Élie, Saint-Georges, Saint-Laurent-du-Maroni, Saül et Sinnamary.

Article 2 : Tout arrêté préfectoral antérieur portant sur le même objet est abrogé.

Article 3 : Dans les deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane, le présent arrêté peut faire l'objet de recours amiable et contentieux :

- un recours gracieux est à adresser à M. le préfet de la région Guyane – Rue Fiedmond – BP 7008 – 97307 CAYENNE Cédex.
- un recours hiérarchique est à adresser à M. le ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS.
- un recours contentieux est à adresser à M. le président du tribunal administratif – 7 rue Schoelcher – BP 5030 – 97305 CAYENNE Cédex.

Tout recours amiable (recours gracieux et/ou hiérarchique) doit être adressé en recommandé avec accusé de réception. L'exercice d'un recours amiable a pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux. Le délai recommence à courir à compter de la réception du rejet explicite ou implicite (en l'absence de réponse de l'Administration au terme du même délai de deux mois, la décision est juridiquement qualifiée de rejet implicite).

Article 4 : Le secrétaire général des services de l'État dans le département, le directeur général de la coordination de l'animation territoriale et le directeur général des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cayenne, le 29 DEC 2020

Le Préfet,

Pour le préfet, le sous-préfet
secrétaire général des services de l'État



Paul-Marie CLAUDON

DGTM

R03-2020-12-24-002

Arrêté portant prise en considération du projet
d'aménagement du secteur OIN n°3-Lindor Beauregard -
Remire Montjoly



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

Direction de
l'aménagement des
territoires
et de la transition
écologique

*Service urbanisme, logement et
aménagement*

**ARRETÉ n°
portant prise en considération du projet d'aménagement
du secteur OIN n°3 Lindor-Beauregard sur la commune de Remire-Montjoly**

**Le secrétaire général
chargé de l'administration de l'État dans le département**

- VU** le code de l'urbanisme notamment ses articles L.102-13, L.424-1, L.422-5, R.151-52 et R.424-24 ;
- VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;
- VU** le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret n°2010-1582 modifié, du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- VU** le décret du 1^{er} janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- VU** l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;
- VU** le décret n°2016-1736 du 14 décembre 2016 inscrivant l'aménagement des principaux pôles urbains de Guyane parmi les opérations d'intérêt national (OIN) mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme ;
- VU** le décret n°2016-1865 du 23 décembre 2016 relatif à la création de l'établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFA de la Guyane) ;
- VU** le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune de Remire-Montjoly ;

Considérant que l'opération d'intérêt national des principaux pôles urbains de Guyane a pour objectifs de créer des logements, des installations économiques, et des équipements publics en réponse à la croissance des ménages et dans une perspective d'aménagement durable ;

Considérant le contrat d'intérêt national de l'agglomération du Centre Littoral validé le 7 juillet 2019 par les parties prenantes de l'opération d'intérêt national ;

Considérant les objectifs de production de logements visés dans le programme local de l'habitat 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Considérant le projet de plan guide d'aménagement du secteur OIN n°3 Lindor-Beauregard sur la commune de Remire-Montjoly, formalisé par l'EPFA de la Guyane en date du 16 novembre 2020, qui prévoit la création de 1300 à 1 500 logements, de services, de locaux d'activités assortis de continuités écologiques et d'un maillage inter-quartiers ;

Considérant que des travaux, des constructions ou des installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement du secteur OIN n°3 Lindor-Beauregard ;

Sur proposition du directeur général des territoires et de la mer de Guyane,

ARRETE :

Article 1^{er} Le projet d'aménagement du secteur OIN n°3 Lindor-Beauregard, situé sur le territoire de la commune de Remire-Montjoly et porté par l'EPFA de la Guyane, est pris en considération.

Article 2 : Un périmètre d'étude et de sauvegarde du projet est défini et délimité sur un plan annexé au présent arrêté.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.151-52 du code de l'urbanisme, ce périmètre sera reporté, à titre d'information, en annexe du PLU de Remire-Montjoly.

Article 4 : A compter de la publication du présent arrêté, un sursis à statuer de deux ans pourra être opposé aux déclarations ou demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les travaux, constructions ou installations situés dans le périmètre visé à l'article 2 dans les formes prévues à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L.422-5 du code de l'urbanisme, le maire de Remire-Montjoly, dès lors qu'il est la personne compétente en matière de délivrance des autorisations, devra recueillir l'avis conforme du préfet de la Guyane sur les projets situés dans le périmètre d'étude et de sauvegarde.

Article 6 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Guyane.

Ils sont affichés pendant un mois en mairie de Remire-Montjoly. Mention de cet affichage est insérée en version numérique dans les journaux L'Apostille et Guyaweb, diffusés en Guyane.

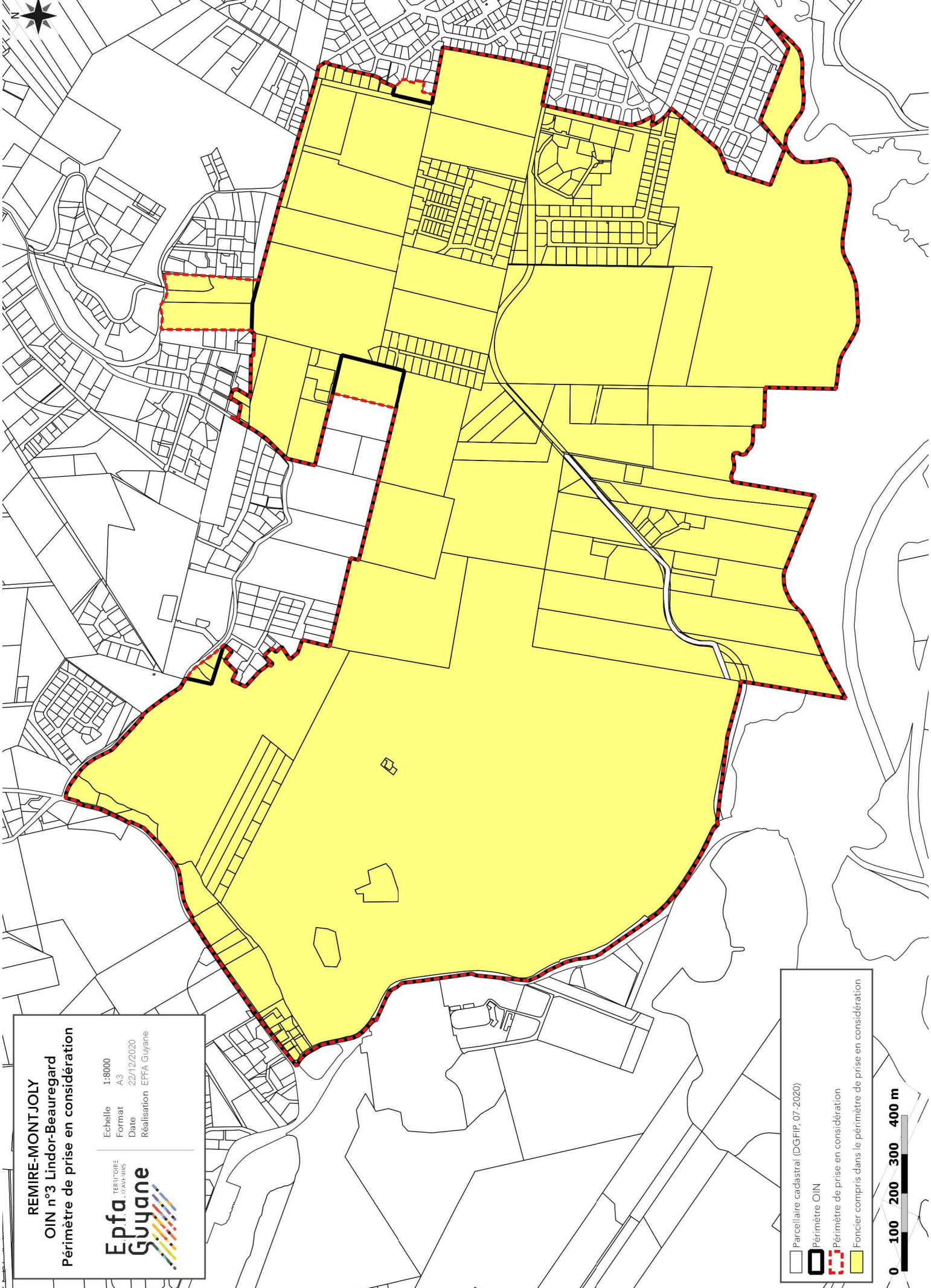
Article 7 : Le secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département, le directeur général des territoires et de la mer de Guyane, le maire de la commune de Remire-Montjoly et le directeur de l'EPFA de la Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cayenne, le 24 DEC 2020

Le secrétaire général chargé
de l'administration de l'État
dans le département,



Paul-Marie CLAUDON



REMIRE-MONTJOLY
OIN n°3 Lindor-Beaugard
Périmètre de prise en considération

Echelle 1:8000
 Format A3
 Date 22/12/2020
 Réalisation EPFA Guyane

EPFA
 TERRITOIRE
 D'AYANINIS
 Guyane

▭ Parcelle cadastrale (DGFiP, 07.2020)
 ▭ Périmètre OIN
 ▭ Périmètre de prise en considération
 ▭ Foncier compris dans le périmètre de prise en considération

